



DEFINITION D'UN MEMBRE ACTIF

A. MEMBRE ACTIF DE LA COMMUNAUTÉ ESyS

Un membre actif de la communauté ESyS est une personne qui satisfait six des huit critères suivants au cours de la période monitorée ou évaluée :

1. Appartenir à au moins un groupe thématique (NB : chaque responsable du conseil d'administration et du comité de coordination doit appartenir à un groupe thématique)
2. Participer régulièrement aux activités du groupe thématique d'appartenance (participation à au moins 75 % des activités dans le mois)
3. Participer aux réunions de l'assemblée générale qui se tiennent une fois par an (et aux réunions mensuelles du comité de coordination pour les membres concernés)
4. Contribuer aux échanges, réflexions et productions de la communauté
5. Partager ses expériences, ressources, bonnes pratiques et connaissances
6. Interagir avec les posts de la communauté sur ses pages Facebook et LinkedIn (liker/aimer, partager et/ou commenter)
7. Répondre aux sollicitations relevant de son domaine d'expertise ou de sa sphère de responsabilité ou d'influence
8. S'acquitter de ses obligations administratives (pour les membres du conseil d'administration et du comité de coordination)

NB : la cotisation lorsqu'elle s'applique est obligatoire pour tout membre (actif ou non actif). Tout membre a l'obligation de respecter les valeurs et règles de fonctionnement de la communauté.



B. MEMBRE ACTIF D'UN GROUPE THÉMATIQUE

Un membre actif d'un groupe thématique au sein de la communauté ESyS est une personne qui satisfait cinq des six critères suivants au cours de la période monitorée ou évaluée :

1. Participer régulièrement aux réunions et aux activités du groupe (au moins 75 % des réunions et 75 % des activités du mois)
2. Contribuer aux échanges et aux réflexions dans le groupe
3. Partager des informations, expériences ou ressources utiles
4. Liker, partager et/ou commenter les posts relevant de la production du groupe thématique sur les pages Facebook et LinkedIn de la communauté
5. Répondre régulièrement aux sollicitations du groupe
6. S'acquitter de ses responsabilités au sein du groupe

NB: Tout membre a l'obligation de respecter les règles de fonctionnement du groupe.